

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

INDEX

	Page
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2
ÉTAT DE L'AVOIR	3
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES RÉSULTATS ÉTENDUS	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	6 - 21

Rapport du vérificateur

Au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Nanaimo

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Administration portuaire de Nanaimo qui comprennent l'état de sa situation financière au 31 décembre 2013, les états de l'avoir, des résultats et des résultats étendus et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La préparation et la présentation fidèle de ces états financiers incombent à la direction de l'Administration portuaire en vertu des Normes internationales d'information financière et des mécanismes de contrôle interne que la direction juge nécessaires afin que les états financiers préparés soient exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Cette dernière a été effectuée conformément aux normes de vérification du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes, le tout dans le respect des exigences déontologiques.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des pratiques comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire de Nanaimo au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, le tout conformément aux Normes internationales d'information financière.



Victoria, C.-B.
Le 14 mai 2014

Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE

2013
\$

2012
\$

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Trésorerie et placements équivalents (Note 3)	873,554	634,074
Placements	94,029	125,267
Débiteurs	2,148,558	2,916,479
Stocks	28,143	16,093
Charges payées d'avance	248,609	312,368
Prestation de retraite différée (Note 4)	510,300	-

3,903,193 4,004,281

FONDS D'AMÉNAGEMENT PORTUAIRE (Note 5)

2,000,000 2,000,000

PRÊT HYPOTHÉCAIRE (Note 6)

107,328 124,463

BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT (Note 7)

26,479,099 27,656,335

32,489,620 33,785,079

PASSIFS

PASSIFS À COURT TERME

Créditeurs et charges à payer	827,656	1,147,333
Produits reportés	688,490	1,445,891
Passif de retraite différé (Note 4)	-	177,900

1,516,146 2,771,124

AVOIR

CAPITAL D'APPORT

24,991,263 24,991,263

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

4,697,411 5,200,592

RÉSERVE POUR L'AMÉNAGEMENT PORTUAIRE

2,000,000 2,000,000

AUTRES RÉSULTATS ÉTENDUS CUMULÉS (INSUFFISANCE)

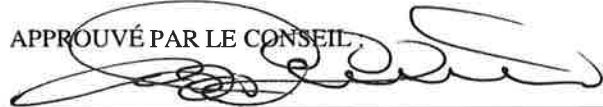
(715,200) (1,177,900)

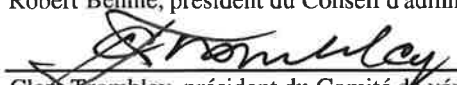
30,973,474 31,013,955

32,489,620 33,785,079

PASSIFS ÉVENTUELS (Note 9)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL


Robert Bennie, président du Conseil d'administration


Clem Frombley, président du Comité de vérification

Voir les notes aux états financiers

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

ÉTAT DE L'AVOIR

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve pour l'aménagement portuaire	Autres résultats étendus cumulés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er janvier 2012	24,991,263	5,807,382	2,000,000	(723,400)	32,075,245
Résultats étendus (perte)	-	(606,790)		(454,500)	(1,061,290)
Solde au 31 décembre 2012	24,991,263	5,200,592	2,000,000	(1,177,900)	31,013,955
Résultats étendus (perte)	-	(503,181)	-	462,700	(40,481)
Solde au 31 décembre 2013	24,991,263	4,697,411	2,000,000	(715,200)	30,973,474

Voir les notes aux états financiers

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES RÉSULTATS ÉTENDUS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	2013	2012
	\$	\$
PRODUITS	8,764,238	8,853,010
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	3,956,245	3,852,607
Exploitation	1,781,212	1,883,547
Marketing et engagement communautaire	665,587	742,996
Entretien	615,678	676,691
Honoraires professionnels	388,392	387,903
	7,407,114	7,543,744
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT	1,357,124	1,309,266
Amortissement	1,725,430	1,795,591
Frais sur les produits bruts	176,109	177,073
	1,901,539	1,972,664
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	(544,415)	(663,398)
Revenu de placement	41,234	40,108
Gain sur disposition d'actifs	-	16,500
(PERTE) NETTE	(503,181)	(606,790)
AUTRES RÉSULTATS (PERTES) ÉTENDU(E)S		
Gains (pertes) actuariel(le)s net(te)s sur régimes de retraite à prestations dét.	462,700	(454,500)
TOTAL DES RÉSULTATS (PERTES) ÉTENDU(E)S	(40,481)	(1,061,290)

Voir les notes aux états financiers

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
(Perte) nette de l'exercice	(503,181)	(606,790)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des biens immobiliers et de l'équipement	1,725,430	1,795,591
Autres résultats (pertes) étendu(e)s	462,700	(454,500)
Gains sur disposition d'actifs	-	(16,500)
Diminution (hausse) de la prestation de retraite différée	(688,200)	336,200
	996,749	1,054,001
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'expl. (Note 8)	(257,448)	(1,135,713)
	739,301	(81,712)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT :		
(Hausse) diminution des placements	31,238	(31,831)
Diminution du prêt hypothécaire	17,135	16,461
Acquisition de biens immobiliers et d'équipement (moins le financement)	(548,194)	(739,856)
Produit de la vente de biens immobiliers et d'équipement	-	16,500
Contribution du Fonds d'aménagement portuaire	-	-
	(499,821)	(738,726)
(DIMINUTION) HAUSSE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS POUR L'EXERCICE	239,480	(820,438)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	634,074	1,454,512
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS À LA FIN DE L'EXERCICE	873,554	634,074

Voir les notes aux états financiers

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES OPÉRATIONS

L'Administration portuaire de Nanaimo (ci-après « l'Administration portuaire ») s'est constituée en société le 1^{er} juillet 1999 en vertu de l'article 10 de la *Loi maritime du Canada* et des lettres patentes de prorogation délivrées par le ministre des Transports.

L'Administration portuaire a pour mandat d'administrer, de diriger et de gérer le port, les eaux navigables et l'estran du détroit de Georgia dans une aire située à proximité de Nanaimo, en Colombie-Britannique, au Canada.

L'Administration portuaire génère des revenus provenant de différentes sources, dont un port de navigation hauturière, des concessions immobilières et l'administration générale du port.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers ont été préparés en vertu des Normes internationales d'information financière (NIIF). Les conventions comptables et l'information financière de l'Administration portuaire sont conformes aux recommandations du Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés en fonction des coûts historiques et comprennent les principales conventions comptables suivantes, qui ont été suivies de façon cohérente à tous égards importants.

a) *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit, conformément aux NIIF, établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la divulgation des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont revues périodiquement et, lorsqu'elles doivent être modifiées, elles sont présentées sous forme de profits ou de pertes dans la période concernée. Par définition, les estimations comptables correspondent rarement aux résultats réels. Les éléments pour lesquels les résultats peuvent différer de ces estimations sont les suivants :

i) *Avantages sociaux futurs*

L'Administration portuaire a créé un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés couverts. La détermination des dépenses et des obligations associés aux avantages sociaux futurs nécessite l'utilisation d'hypothèses telles que le rendement prévu des actifs disponibles pour financer les obligations au titre des prestations constituées, le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité attendue et le taux attendu de la rémunération future. Comme il est nécessaire d'utiliser différentes hypothèses pour établir les coûts et les obligations liés aux avantages sociaux futurs, le processus d'évaluation actuarielle présente certaines incertitudes inhérentes. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

b) *Instruments financiers*

L'Administration portuaire regroupe ses instruments financiers en différentes classes basées sur leur nature et leurs caractéristiques. La direction détermine la classification dans les catégories suivantes lors de la constatation initiale des instruments, qui correspond normalement à la date d'acquisition :

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Actifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats

Cette catégorie comprend les instruments financiers détenus à des fins de vente à court terme. Tous les instruments faisant partie de cette catégorie correspondent à la définition des actifs financiers détenus à des fins d'échange. Ils sont classifiés en actifs à court terme et comprennent la trésorerie, des placements équivalents et le prêt hypothécaire.

Les actifs classifiés dans cette catégorie sont initialement évalués à leur juste valeur, et les frais de transaction sont portés à l'état des résultats. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont constatés par le biais du compte de résultats, évalués en fonction du marché et constatés directement par le biais du compte de résultats.

ii) Prêts et créances

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés possédant des primes fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils sont classifiés comme des actifs à court terme lorsqu'ils seront réalisés à moins de 12 mois de la date de déclaration; autrement, il s'agit d'actifs à long terme. Les instruments classifiés dans cette catégorie sont des débiteurs.

Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision appropriée pour les créances douteuses.

La provision pour créances douteuses représente les estimations de l'Administration portuaire des pertes encourues lorsque les clients ne font pas leurs paiements à temps. Ces estimations sont basées sur le classement par échéance des soldes clients, sur la situation de crédit particulière et sur l'expérience de l'Administration portuaire en matière de créances irrécouvrables.

iii) Placements détenus jusqu'à échéance

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés possédant des primes fixes ou déterminables et des échéances fixes que l'Administration portuaire compte fermement détenir (et en a les moyens) jusqu'à échéance. Ils diffèrent de ceux que l'Administration portuaire désigne, sur évaluation initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ou disponibles pour la vente, ou ceux qui correspondent à la définition des prêts et créances. L'Administration portuaire ne possède aucun instrument dans cette catégorie.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt réel moins la provision pour moins-valeur, s'il y a lieu.

iv) Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés qui sont désignés comme tels lors de leur évaluation initiale ou qui ne sont classifiés dans aucune des autres catégories. L'Administration portuaire ne détient aucun instrument dans cette catégorie.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, et leurs gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans d'autres résultats ou pertes étendu(e)s. Lors de la vente de l'actif, les gains ou pertes cumulés dans d'autres résultats étendus sont reclassés dans l'état des résultats.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

v) *Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats*

Cette catégorie comprend les passifs financiers détenus à des fins d'échange. Les passifs classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur, et leurs gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultats. L'Administration portuaire ne détient aucun instrument dans cette catégorie.

vi) *Autres passifs financiers*

Cette catégorie comprend les créiteurs et charges à payer comme autres passifs financiers. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, laquelle correspond approximativement au coût initial de l'instrument dans le cadre d'une opération entre parties non apparentées. Les opérations d'achat ou de vente de ces passifs sont comptabilisées à la date de transaction, et les coûts de transaction sont comptabilisés immédiatement en résultat net. Le montant total des intérêts débiteurs, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisé en résultat net.

Les frais engagés relativement à un échange de passifs financiers ou une modification des conditions associées aux passifs financiers traitée comme une extinction des passifs, et tous les autres frais connexes engagés sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'échange ou la modification d'un passif financier n'est pas traité(e) comme une extinction, tous les frais et les coûts qui s'y rattachent sont inclus dans la valeur comptable du passif financier modifié et amortis sur sa durée de vie restante prévue. Tous les autres coûts reliés sont comptabilisés en résultat net.

Par la suite, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Selon cette dernière, la valeur des décaissements futurs est actualisée exactement sur la durée de vie prévue du passif, ou sur une autre période appropriée, pour obtenir la valeur comptable nette. Le coût après amortissement correspond au montant auquel est évalué le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. Les gains et les pertes nets qui découlent des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net en cas de décomptabilisation ou de dépréciation.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Administration portuaire évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes, s'il y a eu un manquement au contrat tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, etc. pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable d'un actif et sa juste valeur. Toute dépréciation qui n'est pas jugée temporaire est comprise dans le résultat net.

c) *Trésorerie et placements équivalents*

La politique de l'Administration portuaire consiste à divulguer les soldes bancaires liés à la trésorerie et aux placements équivalents, y compris les découverts bancaires avec des soldes qui fluctuent souvent entre un solde positif et un solde découvert et les placements à court terme dotés d'une échéance de trois mois ou moins à partir de la date d'achat.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre coût et à la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente variables pertinents.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de conversion et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur emplacement et leur condition actuels. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits d'importation et les taxes non recouvrables, les frais de transport et de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition de biens finis, de matériel ou de services. Les coûts de conversion comprennent les coûts directs liés aux matériaux et à la main-d'œuvre, ainsi qu'une allocation systématique pour les coûts indirects fixes et variables engagés lors de la conversion de matériaux en produits finis.

e) *Frais de manutention non facturés*

Les frais de manutention non facturés constituent une estimation de la valeur des services rendus relativement aux biens qui transitent par les installations portuaires. L'estimation comprend les salaires, les charges d'exploitation et les autres coûts indirects.

f) *Biens immobiliers et équipement*

Les biens immobiliers et l'équipement sont comptabilisés au coût historique, moins toute dépréciation cumulée et toute moins-value. Le coût original et la dépréciation cumulée connexe des actifs existants ont été transférés de la Commission du port de Nanaimo. Les coûts historiques comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres biens immobiliers ou équipements sont amortis lorsque ces biens ont des durées de vie utiles homogènes, calculées au moyen de la méthode linéaire. Le coût initial est ainsi déprécié à la valeur résiduelle au cours de la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée</u>
Installations terminales	5 - 40 ans
Installations de passage commercial	15 - 40 ans
Activités portuaires	10 - 15 ans
Propriétés du port	5 - 50 ans
Pioneer Waterfront Plaza	10 - 50 ans
Terminal pour hydravions	5 - 20 ans
W. E. Mills Landing (anciennement « Installations pour navires visiteurs »)	20 - 40 ans
Installations administratives	4 - 50 ans

Les durées de vie utiles, les composantes, la méthode d'amortissement et les montants résiduels font l'objet d'un examen annuel. Un tel examen tient compte de la nature des actifs, de leur utilisation prévue et de l'évolution de la technologie.

L'année de l'acquisition, le taux normal est appliqué à 50 %.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) *Contributions gouvernementales différées*

Les subventions liées aux biens immobiliers et à l'équipement sont comptabilisées en tant que contributions gouvernementales différées et amorties de la même façon que les actifs connexes. Elles figurent dans l'état de la situation financière en déduisant le montant de la subvention afin d'arriver à la valeur comptable de l'actif.

h) *Frais sur les produits bruts*

Afin de maintenir ses lettres patentes en vigueur, l'Administration portuaire doit payer annuellement au ministre des Transports des frais sur ses produits bruts. Ces frais sont calculés au taux de 2 % pour la première tranche de 10 millions de dollars et à des taux variables par la suite.

i) *Avantages sociaux futurs*

L'Administration portuaire a créé des régimes de retraite à prestations déterminées pour ses employés syndiqués et ses non-syndiqués. Les deux régimes sont financés par des contributions de l'Administration portuaire de Nanaimo et par ses participants. Les avantages de retraite sont basés sur la durée de service et les revenus moyens finaux; dans le cas du régime pour employés non syndiqués, ces avantages sont partiellement indexés en fonction de l'inflation après la retraite. Les coûts des régimes sont déterminés par des actuaires selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction. La valeur des actifs des régimes de retraite est établie selon les valeurs de marché à la fin de l'exercice. Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé selon des valeurs liées au marché. Ces valeurs sont établies d'une manière logique et systématique de façon à permettre la constatation des gains et des pertes sur les actifs au cours des périodes futures. Lorsque le gain actuariel net (la perte actuarielle nette) de l'Administration portuaire, moins le gain actuariel (la perte actuarielle) non encore pris(e) en compte dans la valeur liée au marché des actifs des régimes, dépasse 10 % du plus élevé des deux montants suivants : l'obligation au titre des prestations constituées ou la valeur liée au marché des actifs des régimes, un montant égal à cet excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité doit être constaté au titre de l'amortissement. La différence entre la charge de retraite et les actifs des régimes est inscrite au bilan à titre de charge reportée ou de passif dans l'état de la situation financière.

Dans sa déclaration en vertu de l'article 19 des normes comptables internationales, l'Administration portuaire a décidé de comptabiliser les gains et pertes actuariels immédiatement dans les autres résultats étendus correspondant à la période dans laquelle ils surviennent.

j) *Constatation des produits*

L'Administration portuaire constate des produits liés à la manutention, aux droits de quai, aux droits d'amarrage et aux tarifs passagers lorsque des services sont rendus et que le recouvrement des sommes est raisonnablement assuré. Les revenus de location sont constatés le mois où le loyer est payé.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) *Dépréciation des actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont les biens immobiliers et l'équipement. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis de la manière décrite dans les conventions comptables visées.

L'Administration portuaire soumet les actifs à long terme à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Ce dernier est soit la valeur d'usage, soit la juste valeur moins les frais de vente, selon le montant le plus élevé. Les actifs à long terme autres que la survalueur qui ont perdu de leur valeur font l'objet d'un examen en vue d'un éventuel recouvrement de la perte de dépréciation à la date des états financiers.

3. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS ÉQUIVALENTS

La trésorerie et les placements équivalents de l'Administration portuaire sont détenus par des banques commerciales et des membres investisseurs. Il s'agit de valeurs à revenu fixe et à revenu garanti, comme l'exigent la *Loi maritime du Canada* et le règlement sur la gestion des administrations portuaires. La trésorerie et les placements à court terme comprennent les éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Trésorerie	840,626	634,074
Placements à court terme	32,928	-
	<u>873,554</u>	<u>634,074</u>

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La plus récente évaluation des régimes de retraite pour employés syndiqués et employés non syndiqués à des fins de financement a été réalisée en date du 1^{er} janvier 2013.

Les tableaux suivants présentent des données sur le régime de retraite des employés, selon l'année civile.

	Syndiqués \$	Non-syndiqués \$	Totaux 2013 \$	Totaux 2012 \$
Obligation au titre des prestations				
Solde au 1 ^{er} janvier	1,425,200	4,326,100	5,751,300	4,742,500
Coût des serv. rendus durant l'ex.	52,700	191,100	243,800	224,500
Intérêts débiteurs	63,400	185,500	248,900	242,400
Prestations versées	(35,400)	(117,300)	(152,700)	(202,000)
Cotisations des salariés	31,400	55,800	87,200	91,400
Gain (perte) actuariel(le)	(22,800)	(53,400)	(76,200)	652,500
Solde au 31 décembre	1,514,500	4,587,800	6,102,300	5,751,300
Juste valeur des actifs des régimes				
Solde au 1 ^{er} janvier	1,294,100	4,279,300	5,573,400	4,957,200
Rendement réel des actifs des régimes	146,800	488,600	635,400	399,300
Cotisations de l'employeur	99,000	370,300	469,300	327,500
Cotisations des salariés	31,400	55,800	87,200	91,400
Prestations versées	(35,400)	(117,300)	(152,700)	(202,000)
Solde au 31 décembre	1,535,900	5,076,700	6,612,600	5,573,400
Actif (passif) au titre des prest.	21,400	488,900	510,300	(177,900)
Charge de retraite				
Coût des serv. rendus durant l'ex.	52,700	191,100	243,800	224,500
Intérêts sur les prestat. constituées	63,400	185,500	248,900	242,400
Intérêts déb. sur le plafonnement des actifs	-	-	-	2,900
Moins rend. prévu des actifs des rég.	(59,600)	(189,300)	(248,900)	(260,600)
Total comptabilisé dans le profit	56,500	187,300	243,800	209,200
Résultats étendus				
(Gains) pertes actuariel(le)s	(110,000)	(352,700)	(462,700)	513,800
Effet du plafonnement des actifs	-	-	-	(59,300)
Total compt. dans autres résultats étendus	(110,000)	(352,700)	(462,700)	454,500

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	Syndiqués \$	Non-syndiqués \$	Totaux 2013 \$	Totaux 2012 \$
Résultats étendus cumulés				
Solde de la perte actuar. au 1 ^{er} janvier	319,900	858,000	1,177,900	664,100
Pertes (gains) act. compt. durant l'ex.	(110,000)	(352,700)	(462,700)	513,800
Solde de la perte actuar. au 31 déc.	209,900	505,300	715,200	1,177,900
Solde du plaf. des actifs au 1 ^{er} janvier	-	-	-	56,400
Intérêts débiteurs sur le plaf. des actifs	-	-	-	2,900
Effet du plaf. des actifs pour l'ex.	-	-	-	(59,300)
Solde du plaf. des actifs au 31 déc.	-	-	-	-
Total des résultats étendus cumulés au 31 décembre	209,900	505,300	715,200	1,177,900

Actifs des régimes par catégorie

Les actifs investis faisant partie du régime de retraite sont les suivants, par catégorie d'actif :

	Syndiqués	Non-syndiqués	Totaux 2013	Totaux 2012
Titres de capitaux propres	58 %	58 %	58 %	53 %
Titres de créance	41 %	41 %	41 %	44 %
Autres actifs	1 %	1 %	1 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations déterminées			
	2013		2012	
	Syndiqués	Non-syndiqués	Syndiqués	Non-syndiqués
Taux d'actualisation	4,90 %	4,80 %	4,45 %	4,3 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes (a)	5,8 %	5,8 %	5,8 %	5,8 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

a) Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes

L'Administration portuaire doit faire des hypothèses quant au taux de rendement à long terme attendu pour les actifs des régimes, mais rien ne garantit qu'un régime arrivera à générer le taux de rendement espéré. Ce taux est basé sur la juste valeur des actifs des régimes.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Cotisations

En 2014, l'Administration portuaire s'attend à cotiser environ 382 000 \$ (employés syndiqués – 89 100 \$; non-syndiqués – 292 900 \$) à l'ensemble de ses régimes, conformément à la politique de financement normale.

Le tableau suivant résume l'historique des obligations des régimes, les actifs des régimes et les rajustements actuariels correspondant à l'exercice actuel et aux quatre derniers exercices :

	2013	2012	2011	2010	2009
	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur act. des oblig. des régimes	6,102,300	5,751,300	4,742,500	4,256,000	3,544,400
Valeur juste des actifs des rég.	6,612,600	5,573,400	4,957,200	4,746,800	4,107,500
Surplus (déficit)	510,300	(177,900)	214,700	490,800	563,100
Pertes actuarielles sur les obligations des régimes	(48,800)	(12,500)	(166,500)	(531,200)	
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les actifs des régimes	386,500	105,800	(187,700)	218,400	

5. FONDS D'AMÉNAGEMENT PORTUAIRE

Le fonds d'aménagement portuaire a été créé par le conseil d'administration afin de financer le renouvellement des immobilisations et la mise en valeur des actifs de l'Administration portuaire. Le conseil d'administration approuve les affectations à la réserve et les virements de la réserve. L'Administration portuaire s'efforce de maintenir un fonds de roulement suffisant et d'assurer le financement de la réserve afin de satisfaire ses besoins d'exploitation et de trésorerie et de pouvoir faire face à des difficultés imprévues ou à des urgences.

Le fonds a été financé adéquatement par des investissements de l'ordre de 2 000 000 \$ (investissements de l'ordre de 2 000 000 \$ en 2012) à la fin de l'exercice.

6. PRÊT HYPOTHÉCAIRE

L'Administration portuaire détient une deuxième hypothèque, garantie par l'immeuble de Stewart Avenue, Nanaimo, C.-B., ainsi qu'un cautionnement personnel. L'hypothèque viendra à échéance le 1^{er} décembre 2018 et porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % par année, calculé annuellement au 1^{er} décembre, ce qui représente des paiements mensuels de 1818 \$.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

7. BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT

	Installations terminales \$	Installations de passage commercial \$	Activités portuaires \$	Propriétés du port \$	Pioneer Waterfront Plaza \$	Terminal pour hydravions \$	W.E. Mills Landing \$	Installations administratives \$	Total \$
Valeur brute									
Au 1 ^{er} janvier 2013	40,824,096	5,826,945	2,737,886	7,348,963	7,034,867	3,618,515	4,833,464	1,521,504	73,746,240
Rajouts	175,060	59,612	23,035	-	255,312	21,038	-	14,137	548,194
Au 31 décembre 2013	40,999,156	5,886,557	2,760,921	7,348,963	7,290,179	3,639,553	4,833,464	1,535,641	74,294,434
Amortissements cumulés									
Au 1 ^{er} janvier 2013	29,483,968	3,789,557	414,503	3,268,686	2,471,184	2,950,869	2,592,584	1,118,554	46,089,905
Amortissements	834,676	195,468	103,901	102,005	162,051	81,057	159,677	86,595	1,725,430
Au 31 décembre 2013	30,318,644	3,985,025	518,404	3,370,691	2,633,235	3,031,926	2,752,261	1,205,149	47,815,335
Valeur nette au 31 décembre 2013	10,680,512	1,901,532	2,242,517	3,978,272	4,656,944	607,627	2,081,203	330,492	26,479,099

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

7. BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT (suite)

	Installations terminales \$	Installations de passage commercial \$	Activités portuaires \$	Propriétés du port \$	Pioneer Waterfront Plaza \$	Terminal pour hydravions \$	W. E. Mills Landing \$	Installations administratives \$	Total \$
Valeur brute									
Au 1 ^{er} janvier 2012	40,723,009	5,816,501	2,254,446	7,348,963	6,999,320	3,587,478	4,833,464	1,443,203	73,006,384
Rajouts	101,087	10,444	483,440	-	35,547	31,037	-	78,301	739,856
Au 31 décembre 2012	40,824,096	5,826,945	2,737,886	7,348,963	7,034,867	3,618,515	4,833,464	1,521,504	73,746,240
Amortissements cumulés									
Au 1 ^{er} janvier 2012	28,611,377	3,585,674	327,234	3,126,828	2,325,676	2,863,063	2,430,855	1,023,607	44,294,314
Amortissements	872,591	203,883	87,269	141,858	145,508	87,806	161,729	94,947	1,795,591
Au 31 décembre 2012	29,483,968	3,789,557	414,503	3,268,686	2,471,184	2,950,869	2,592,584	1,118,554	46,089,905
Valeur nette au 31 décembre 2012	11,340,128	2,037,388	2,323,383	4,080,277	4,563,683	667,646	2,240,880	402,950	27,656,335

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

8. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2013	2012
	\$	\$
Diminution (augmentation) des débiteurs	767,922	(845,472)
Diminution (augmentation) des stocks	(12,050)	(6,661)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	63,759	(54,371)
(Diminution) des créditeurs	(319,678)	(634,738)
Augmentation (diminution) des produits reportés	(757,401)	405,529
	<u>(257,448)</u>	<u>(1,135,713)</u>

9. PASSIFS ÉVENTUELS

Un certain nombre de propriétés de l'Administration portuaire pourraient donner lieu à des passifs liés à la restauration de l'environnement. La nature, l'étendue, l'échéancier et le coût du nettoyage de ces propriétés ne peuvent être déterminés ou ne l'ont pas été, car les obligations liées aux mesures environnementales correctives font habituellement suite à un changement de vocation ou à la vente des propriétés. L'Administration portuaire comptabilise par régularisation les coûts rattachés à ces obligations lorsqu'ils sont susceptibles d'être engagés et qu'ils peuvent faire l'objet d'estimations raisonnables.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers et leurs valeurs comptables sont présentées dans le tableau suivant :

	2013		2012	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Actifs financiers				
Actifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats				
Trésorerie et placements équivalents	873,554	873,554	2,634,074	2,634,074
Détenus jusqu'à leur échéance				
Placements	94,029	94,029	125,267	125,267
Prêt hypothécaire	107,328	107,328	140,927	140,927
Prêts et créances				
Débiteurs	2,148,558	2,148,558	2,916,479	2,916,479
Autres passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	827,656	827,656	1,147,333	1,147,333

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Une hiérarchie de la juste valeur est utilisée pour classer, par catégorie, les évaluations de la juste valeur. Selon cette hiérarchie, l'évaluation est basée sur les cours du marché d'actifs identiques (niveau 1), sur des modèles internes fondés sur des données du marché observables pour des actifs ou passifs similaires (niveau 2) ou sur des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3).

Le niveau 1 a été utilisé lors de l'évaluation de la trésorerie et de ses équivalents et des instruments puisque dans chaque cas un cours du marché était disponible. La juste valeur des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer est considérée comme étant égale à leur coût en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du prêt hypothécaire est considérée comme étant égale au coût après amortissement.

ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS CONSTATÉS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

a) Trésorerie et placements équivalents

La trésorerie et les placements équivalents sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle correspond approximativement à leur valeur comptable initiale en raison de leur nature à court terme.

DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

a) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement. La juste valeur est établie en fonction des cours publiés sur un marché actif.

b) Prêt hypothécaire

Le prêt hypothécaire est comptabilisé au coût après amortissement. La juste valeur est estimée au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. La direction fonde son estimation des flux de trésorerie futurs les plus probables sur son calcul des flux de trésorerie futurs possibles.

PRÊTS ET CRÉANCES

a) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle correspond approximativement à leur valeur comptable initiale en raison de leur nature à court terme.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

a) Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle correspond approximativement à leur valeur comptable initiale en raison de leur nature à court terme.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

POLITIQUES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

L'Administration portuaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à une gamme de risques financiers : risque de crédit, risque d'illiquidité et risque du marché (dont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix). L'analyse suivante permet d'évaluer la nature et la portée des risques à la fin de la période visée par les états financiers.

a) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le potentiel de perte financière si une des parties d'une transaction manque à ses obligations. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'Administration portuaire à des concentrations de risque de crédit sont les débiteurs, les placements et le prêt hypothécaire. Il existe un risque de crédit parce que les débiteurs ne sont pas garantis, les placements sont constitués de titres de créance non garantis et le prêt hypothécaire est garanti par une deuxième hypothèque. L'Administration portuaire estime que les risques associés au recouvrement de ces sommes sont minimes pour les raisons suivantes : les débiteurs sont liés à une clientèle très diversifiée, les placements ont été faits auprès de grandes sociétés bien établies ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux, et la sûreté du prêt hypothécaire est largement suffisante. L'Administration portuaire gère son risque de crédit en évaluant périodiquement le crédit de ses clients et établit des provisions pour les débiteurs potentiellement irrécouvrables, évalue les notations des prêteurs avant d'acheter des placements et les surveille régulièrement, et examine périodiquement la valeur du bien donné en garantie du prêt hypothécaire.

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. Les variations des taux d'intérêt peuvent aussi avoir une incidence sur les flux de trésorerie associés à certains actifs et passifs financiers (risque de flux de trésorerie), ainsi que sur la juste valeur des autres actifs et passifs financiers (risque de marché). Les actifs et les passifs financiers de l'Administration portuaire ne l'exposent pas à un risque de taux d'intérêt important.

c) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans le cours de devises étrangères. Le risque de change auquel l'Administration portuaire est exposée n'est pas important.

d) *Autres risques de prix*

Les autres risques de prix sont le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les valeurs marchandes autres que ceux découlant du risque de taux ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Administration portuaire conclut des opérations visant l'achat de titres de créance dont les prix de marché fluctuent. L'autre risque de prix est géré en détenant les placements jusqu'à leur échéance et en obtenant du Gouvernement du Canada ou de la Province de la Colombie-Britannique des garanties sur les placements.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

e) *Risque d'illiquidité*

Le risque d'illiquidité désigne le risque que l'Administration portuaire éprouve des difficultés à remplir les obligations associées à ses passifs financiers. L'Administration portuaire conclut des opérations visant l'achat de produits et services à crédit et doit financer ses obligations au titre des prestations constituées pour lesquelles des remboursements sont exigés à diverses dates d'échéance. Pour évaluer le risque d'illiquidité, les flux de trésorerie nets futurs de l'Administration portuaire sont examinés afin de repérer la possibilité de flux de trésorerie nets négatifs. L'Administration portuaire gère le risque d'illiquidité liée aux crédateurs et à ses obligations au titre des prestations constituées en conservant un niveau important de liquidités et en investissant dans des placements liquides.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À chaque date de clôture, l'Administration portuaire doit évaluer et comptabiliser toute dépréciation durable de ses actifs financiers, autres que ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Par conséquent, l'Administration portuaire a comparé la valeur comptable de chacun de ces actifs financiers à leur juste valeur au 31 décembre 2013. Aucune provision pour moins-value des placements n'a été comptabilisée au cours de l'exercice, car la juste valeur de tous les actifs financiers soumis à un test de dépréciation dépassait leur valeur comptable.

DÉBITEURS

L'Administration portuaire comptabilise initialement une provision pour dépréciation qui est radiée lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été déployés en vain. À la fin de l'exercice, on a comptabilisé une provision pour les créances douteuses s'élevant à 20 000 \$ (2012 – 20 000 \$).

Les pertes de valeur sont déterminées en examinant l'historique de paiement et la situation financière des créanciers, ainsi que les modalités contractuelles de chaque créance.

11. GESTION DU CAPITAL

En ce qui concerne la gestion du capital, les objectifs de l'Administration portuaire sont de protéger la continuité de son exploitation et de maintenir une capacité et une flexibilité adéquates en matière de capital à l'appui de son orientation stratégique. L'Administration portuaire n'est assujettie à aucune exigence externe relativement à son capital. L'Administration portuaire définit le capital comme l'avoir et la dette, moins la trésorerie et ses équivalents. L'Administration portuaire gère sa structure financière et y apporte des ajustements en fonction des changements touchant les conditions économiques et les éléments de risque des actifs sous-jacents.

	2013	2012
	\$	\$
Trésorerie et placements équivalents	2,873,554	2,634,074
Placements	94,029	125,267
Exigences totales en capital :		
Créditeurs et charges à payer	(827,656)	(1,147,333)
Dépenses engagées pour les biens immobiliers et l'équipement, moins le financement	-	-
Excédent net	2,139,927	1,612,008

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

11. GESTION DU CAPITAL (suite)

La direction a estimé qu'elle n'a aucun engagement pour les placements en biens immobiliers et en équipement au cours du prochain exercice.

12. RÉMUNÉRATION

Selon le paragraphe 37(3) de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire est tenue de mentionner, dans ses états financiers annuels, la rémunération versée aux administrateurs et au président et chef de la direction. Elle s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 :

Nom	Titre	Salaire/ Honoraires \$	Avantages sociaux et indemnités \$	Total \$
R. Bennie	Président du conseil	21,000	2,400	23,400
M. Hunter	Administrateur	14,000	2,400	16,400
R. Johnston	Administrateur	14,000	2,400	16,400
J. Manhas	Administrateur	14,000	2,400	16,400
R. Ringma	Administrateur	14,000	2,400	16,400
C. Trombley	Administrateur	14,000	2,400	16,400
M. Unger	Administrateur	14,000	2,400	16,400
B. Dumas	Président et chef de la dir.	199,859	3,647	203,506
		304,859	20,447	325,306

13. REDRESSEMENT AFFECTÉ À UN EXERCICE ANTÉRIEUR

Un redressement affecté à un exercice antérieur a été institué afin de rajuster la charge de retraite et les autres éléments du résultat étendu au vu de la modification d'une estimation comptable basée sur la divulgation de renseignements additionnels concernant les hypothèses actuarielles liées au régime de retraite. Le montant de la correction pour l'exercice précédent est :

	Redressé \$	Avant ajustement \$	Ajustement \$
Bénéfices non répartis	5,200,592	5,236,392	(35,800)
Autres résultats étendus cumulés (insuffisance)	(1,177,900)	(1,213,700)	35,800
Salaires et avantages sociaux	3,852,607	3,816,807	35,800
Perte nette	(606,790)	(570,990)	(35,800)
(Perte) actuarielle nette sur régimes de retraite à prestations déterminées	(454,500)	(490,300)	35,800
Autres résultats étendus	(454,500)	(490,300)	35,800

14. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Administration portuaire de Nanaimo pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été approuvés – et leur publication autorisée – par le conseil d'administration le 14 mai 2014.